

## PRÉFET DU LOIRET

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant une demande d'autorisation environnementale  
conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II  
des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement

**Objet :** Projet présenté par la commune de SENNELY en vue d'obtenir l'autorisation relative à la régularisation de l'étang de Villechaume.

**Déroulement :** Par arrêté du 16 juin 2020, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite *du samedi 11 juillet au samedi 25 juillet 2020 inclus*.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le Commissaire enquêteur est *M. Marc LANSIART*, Chef de projet Environnement en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, est consultable :

- **sur le site internet :** *www.loiret.gouv.fr*.  
Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : *ddt-aeu-etang-sennely@loiret.gouv.fr*. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;
- **sur support papier et en version dématérialisée :** en mairie de Sennely, 2 Rue de la Rigolerie, ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h  
Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible en mairie de Sennely.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Sennely – 2, rue de la Rigolerie – 45240 SENNELY, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Toutes les observations, propositions et contre-propositions, quelle que soit la forme de leur dépôt, seront portées à la connaissance du public sur le site des services de l'État dans le Loiret (*www.loiret.gouv.fr*).

**Le Commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Sennely les :**

- samedi 11 juillet 2020 de 9h00 à 12h00
- jeudi 16 juillet 2020 de 9h00 à 12h00
- samedi 25 juillet 2020 de 9h00 à 12h00

Dès réception du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairie de Sennely, et sur internet pendant un an, à l'adresse suivante : *www.loiret.gouv.fr*.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Mairie de Sennely  
2 Rue de la Rigolerie  
45240 SENNELY  
Tél : 02.38.49.65.01  
Courrier électronique : *contact.mairie@sennely.fr*